



ARRÊTÉ
D'AUTORISATION DE VENTE AU DÉBALLAGE
POUR UN VIDE-MAISON
226 BIS RUE DUPONT SUAIRE - 51530 DIZY

Le Maire de Dizy,

Réf. Loi n°2008-776 du 4/08/2008, de modernisation de l'économie (article 54)

VU l'article 54 de la loi n° 2008-776 du 4 Août 2008 de modernisation de l'économie,

VU le décret n° 2009-16 du 7 janvier 2009, relatif aux ventes au déballage et pris en application de l'article L.310-2 du Code du Commerce – Arrêté du 9 janvier 2009, relatif à la déclaration préalable des ventes au déballage,

Vu la demande en date du 12 août 2024, formulée par Madame Mandy NAUDÉ domiciliée à DIZY – 226 bis rue DUPONT SUAIRE, en vue de l'obtention d'une autorisation préalable à la réalisation d'un Vide-Maison le 17 août 2024 à la même adresse que ci-dessus (jeux, jouet, vêtement, divers décoration),

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Mandy NAUDÉ est autorisée à effectuer une vente au déballage de type Vide-Maison qui se déroulera le 17 août 2024 de 9 h à 16 h, au 226 bis rue DUPONT SUAIRE – 51530 DIZY.

Article 2 : L'intéressée devra se conformer à la réglementation en vigueur concernant les ventes au déballage.

Article 3 : Copie du présent arrêté transmise à :

- = Gendarmerie AY-CHAMPAGNE
- = L'intéressée.

DIZY, le 13 août 2024
M. Le Maire

Antoine CHIQUET